Outlook

REQUALIFICATION DU SITE AGFA ET MODIFICATION PLU PONT A MARCQ

À partir de
Date Dim 23/03/2025 18:12
À Enquete publique Pont-à-Marcq <enquetepubliquedppam@pevelecarembault.fr>
Cc

2 pièces jointes (2 Mo)
piece 2 courrier enquete publique.pdf; piece 1 courrier enquete publique.pdf;

Monsieur le commissaire enquêteur,

Merci de nous avoir reçu ce 17 mars dans le cadre de l'enquête publique. Nous souhaitons dans ce cadre apporter notre contribution et confirmer nos propos.

Les projets de requalification de l'usine AGFA et la modifications du PLU de notre village vont avoir une portée particulièrement importante pour notre environnement immédiat dans la zone de Molpas.

Différents sujets se posent lorsque le chemin de Molpas est évoqué dans la réalisation d'une voie douce. (Pour la partie du chemin avec nos habitations) :

1/ ASPECT SECURITE

Compte tenu du gabarit du chemin (Moins de 4 m), il est impossible de faire croiser en sécurité une voiture avec un piéton ou vélo...Les manœuvres actuellement de nos véhicules sont parfaitement connues par les riverains et parfois nous devons reculer pour assurer les passages. C'est possible parce que nous sommes que quelques uns et bien informés du danger existant depuis des années. (Voir les photos jointes de véhicules en situation qui montre le bien fondé du propos.). De plus la porte d'entrée de notre maison donne directement sur le chemin sans retrait. (VOIR PIÈCE JOINTE 1)

2/ ASPECT RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous nous sommes installés il y a longtemps chemin de Molpas pour sa tranquillité et pour ne pas avoir de passages ou de nuisances et en connaissance de la servitude qui est depuis toujours très peu empruntée.(Uniquement les riverains)

3/ ASPECT JURIDIQUE

A ce jour le chemin de Molpas fait partie de nos propriétés sur les parcelles 82 et 84.(Mme SACRE et nous) . Nous l'entretenons à nos frais et nous avons toutes les utilités (eau, gaz, électricité) qui y passent. Nous sommes vigilants à ce que des engins trop lourds ou encombrants ne passent pas. (Depuis longtemps maintenant l'accès à la plaine se fait pour ces engins par l'avenue du général De Gaulle par la parcelle 119 du cadastre)

PROPOSITION. (VOIR PIÈCE JOINTE 2)

Dans le cadre des deux projets AGFA et le futur site VILOGIA, nous souhaitons que les études intègrent :

--> Maintien de l'entrée de la plaine des engins agricole et/ou lourds comme actuellement ou similaire.

-->Accès aux parcelles 154/72/71/70/69/55/56 par l'entrée qui semble être prévue pour le site Vilogia via la parcelle MADECO (Voir rapport VERDI sur PLU du 18/7/2024) ou similaire

-->Fermeture du chemin de Molpas autour de la limite de la parcelle de Mme S afin d'éviter tout passage. (Dans le rapport sur le PLU de la société VERDI du 18/7/2024 il semble que la voie douce doit se faire entre la partie du chemin de Molpas et l'avenue du Général De Gaulle par un ER à prévoir qui est à l'étude dans la cadre du PLU.)

Nous restons disponible sur place afin d'étayer notre propos.

Bien à vous

. . rue Nationale
Chemin de Molpas
59710 PONT A MARCQ

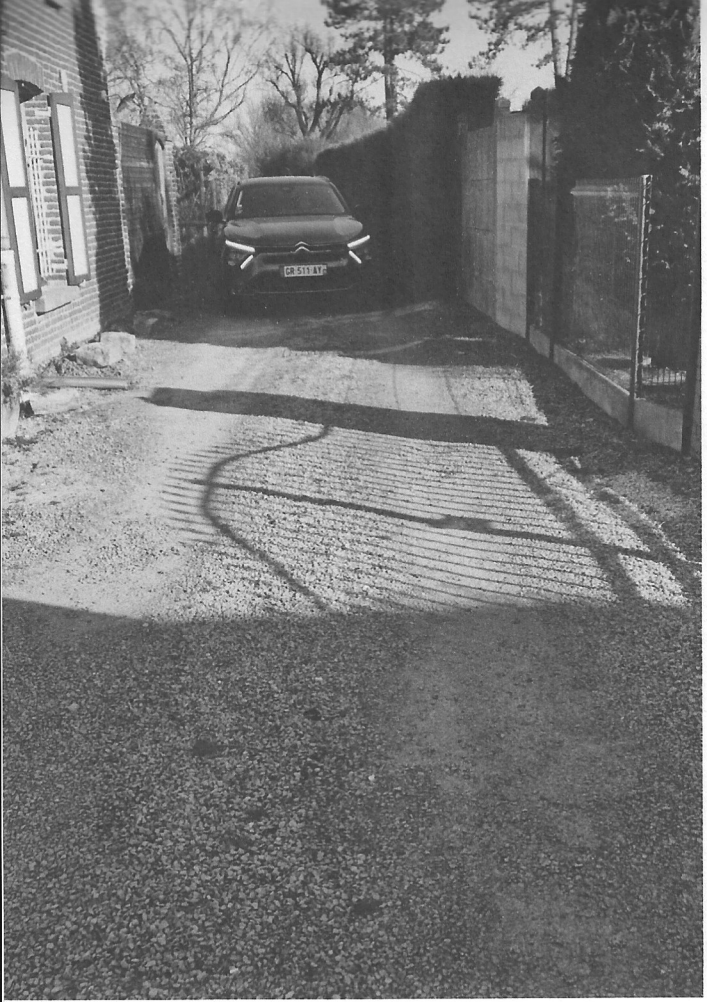

GR-511-AY

Département :
NORD

Commune :
PONT-A-MARCQ

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 17/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD
Centre des Finances publiques 22 rue Lavoisier 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. 03 66 19 77 77 -fax
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Passage actuel engins agricoles –